

Publicité des titres d'occupation du domaine public du SYMADREM en vue d'une exploitation économique sans procédure de sélection préalable

Application de l'alinéa 1^{er} de l'article L.2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques, article dérogatoire à la procédure de sélection préalable définie à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Liste des occupations concernées pour l'année 2025 :

Commune	Localisation	Bénéficiaire	Numérotation	Durée
PORTE SAINT LOUIS DU RHONE	GRG_316.78_IRR	SCEA Domaine de l'Eysselle	2025-01	10 ans